



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 08-juin-2021

Date de révision 08-juin-2021

Version 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit URINAKLEEN

Autres moyens d'identification

Code du produit NL020-14074

Synonymes Aucun

Autres informations Numéros de référence Nu-Calgon 4590-08 4590-24.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Nom de l'entreprise NycO Products Company
5332 Dansher Road,
Countryside, IL 60525
(708) 579-8100
nycoproducts.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Non classé
Toxicité aiguë - inhalation (gaz)	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges

**Aspect** Transparent**État physique** Liquide**Odeur** Acide**Conseils de prudence - Prévention**

Utilisez uniquement l'extérieur ou dans un endroit bien aéré
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse

Traitement spécifique (voir la section 4 de la SDS)
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 Boire beaucoup d'eau
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

HNOC (danger non classé autrement)**Autres informations**

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Hydrochloric Acid	7647-01-0	10-30	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins**Conseils généraux**

Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.

Contact avec les yeux	Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	D'autres symptômes importants et effets sont décrits dans la section 11 : l'information sur la toxicité.
------------------	--

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	Attention : l'utilisation de l'eau pulvérisée lorsque la lutte contre les incendies peut-être inefficace.
---	---

Dangers particuliers associés au produit chimique

Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Ne pas permettre à tous les drains d'égout pluvial, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres masses d'eau de surface. Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer selon les dispositions de la ville locale, étatique et fédéral
--	---

règles et règlements.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer la surface contaminée à fond. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes clos. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Always add acid to water.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas réutiliser le contenant.
Matières incompatibles	Bases fortes. Ammoniac. Composés chlorés. Un contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène gazeux inflammable. Métaux. Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Hydrochloric Acid 7647-01-0	Ceiling: 2 ppm	(vacated) Ceiling: 5 ppm (vacated) Ceiling: 7 mg/m ³ Ceiling: 5 ppm Ceiling: 7 mg/m ³	IDLH: 50 ppm Ceiling: 5 ppm Ceiling: 7 mg/m ³
Propargyl Alcohol 107-19-7	TWA: 1 ppm S*	(vacated) TWA: 1 ppm (vacated) TWA: 2 mg/m ³ (vacated) S*	TWA: 1 ppm TWA: 2 mg/m ³

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

Autres informations	Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).
----------------------------	--

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation.
-----------------------------	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau.
Protection respiratoire	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à

adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Hygiène générale

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Couleur	Bleu
Odeur	Acide
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	<1	
Densité	Sans objet	
Viscosité	< 25 cP @ 25°C	
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	Aucun	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	200 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	40mm Hg	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Remplir	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Densité lbs/gal	9.16
Teneur en COV (%)	< 0.1%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

ETAmél (orale)	1,249.50
ETAmél (cutané)	26,328.20
ETAmél (inhalation-gaz)	2,957.2696
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	2.630

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0% du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Hydrochloric Acid 7647-01-0	-	282:96 h Gambusia affinis mg/L	-
Nonylphenol Polyethylene Glycol Ether 127087-87-0	-	5:96 h Fish mg/L LC50	-
Propargyl Alcohol 107-19-7	-	1.49 - 1.56: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	-

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Propargyl Alcohol 107-19-7	P102	-	-	-

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

328/5000 Selon le CFR 173.154 (b) (1), pour les matières corrosives du groupe d'emballages II, ce produit peut être expédié en quantité limitée à condition de ne pas emballer plus de 1,0 L (0,3 gallon) de capacité nette pour les liquides ou pas plus de 1,0 kg (2,2 lb). capacité de chacun pour les solides, emballés dans un emballage extérieur solide. Ne doit pas dépasser 30 kg (66 livres) de poids brut.

DOT

N° ID/ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	B2, IB2, T11, TP2, TP27
Désignation	UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (contains Hydrochloric Acid), 8, II
Numéro du guide des mesures d'urgence	154

TMD

N° ID/ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Désignation	UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (Contains Hydrochloric Acid), 8, II

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Hydrochloric Acid - 7647-01-0	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	No
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Hydrochloric Acid 7647-01-0	5000 lb	-	-	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Hydrochloric Acid 7647-01-0	5000 lb	5000 lb	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Methanol, qui est connu de l'état de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie

Hydrochloric Acid 7647-01-0	X	X	X
Propargyl Alcohol 107-19-7	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle D

Date d'émission 08-juin-2021

Date de révision 08-juin-2021

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique